

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SERVICES
(Accueil - Assistance - Conseil)

SESSION 2006

CORRIGÉ

E1 : ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Sous-épreuve B1 : Cadre économique et juridique
de l'activité professionnelle

Durée : 1 heure

Coefficient : 1

| Baccalauréat Professionnel «SERVICES» | | |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|
| Session : 2006 | Coefficient : 1 | Durée : 1 h |
| Épreuve E1 B1 | SUJET | Page 1/3 |

0609-SER ST B bis

ÉCONOMIE (10 points)

- 1. Définissez la notion de «marché du travail».** **1 point**
C'est un lieu de rencontre qui met en relation la demande d'emploi exprimée par les demandeurs d'emploi et l'offre d'emploi exprimée par les entreprises.
- 2. Relevez trois services que les entreprises de travail temporaire peuvent apporter aux entreprises et/ou aux demandeurs d'emploi.** **1,5 point**
- Favoriser localement la rencontre de l'offre et de la demande.
 - Mettre à disposition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE les offres de mission d'intérim.
 - Concevoir avec l'ANPE des actions de formation et d'accompagnement au bénéfice des demandeurs d'emploi.
 - Bénéficier de leur expertise en matière de recrutement et de leurs connaissances du marché du travail et des bassins d'emploi.
- (0,5 point par réponse)*
- 3. Définissez la notion de services marchands.** **1 point**
Ce sont des services vendus par des entreprises de services qui ont pour objectif de réaliser des bénéfices.
- 4. Citez 3 exemples de services aux entreprises .** **1,5 point**
Mise au point de logiciels informatiques, location de véhicules, mise à disposition d'intérimaires.
Accepter toute réponse logique.
(0,5 point par réponse)
- 5. Commentez l'évolution de l'emploi salarié dans les services marchands aux entreprises et les services aux particuliers par rapport à l'ensemble des services marchands entre 2000 et 2004.** **3,5 points**
- L'emploi dans les services aux particuliers a progressé de 8,5 % entre 2000 et 2004 contre 6,9 % pour l'ensemble des services marchands.
 - L'emploi dans les services aux entreprises a moins progressé (6,7 % sur la même période contre 6,9 % sur l'ensemble des services marchands.
- OU
- Les services aux entreprises constituent toujours la majorité des emplois dans les services marchands mais les services aux particuliers connaissent la plus forte progression.
- 6. Analysez l'évolution, en matière d'emploi, de la part des activités tertiaires par rapport à l'ensemble de l'économie.** **1,5 point**
Les activités tertiaires ont davantage progressé en matière d'emploi que l'ensemble de l'économie (6,3 % contre 3,2 %). On peut donc conclure à une tertiairisation de l'économie
1 point pour augmentation ou progression
0,5 point pour le terme « tertiairisation »

| | | |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|
| Baccalauréat Professionnel «SERVICES» | | |
| Session : 2006 | Coefficient : 1 | Durée : 1 h |
| Épreuve E1 B1 | SUJET | Page 2/3 |

DROIT (10 points)

1. Expliquez la notion de surréservation dans les transports aériens.

1 point

Le transporteur vend plus de billets qu'il n'y a de places sur un vol, pour éviter la perte financière due aux désistements de dernière minute.

2. Précisez si un billet d'avion est un contrat synallagmatique ou un contrat unilatéral. Justifiez votre réponse.

2 points

Il s'agit d'un contrat synallagmatique (1 point)

Chaque partie s'oblige l'une envers l'autre, la compagnie en transportant, à une date fixe, le client en payant le billet. (1 point)

3. Déterminez la nature de l'obligation d'un transporteur aérien. Justifiez votre réponse.

2 points

Obligation de résultat. (1 point)

Le transporteur aérien a l'obligation d'amener le client à la destination choisie, en temps et en heure. (1 point)

4. Citez et définissez les types d'exonération de responsabilité que le transporteur aérien pourrait évoquer pour s'exonérer de sa responsabilité.

3 points

➤ Cas de force majeure : événement extérieur, imprévisible et insurmontable qui conduit un débiteur à ne pas exécuter son obligation ou qui contribue à la réalisation d'un dommage. (1 point)

➤ Fait d'un tiers : quand la faute à l'origine du dommage est provoquée par une tierce personne, le débiteur échappe à sa responsabilité. (1 point)

➤ Faute de la victime : quand la faute à l'origine du dommage est provoquée par la victime elle-même, le débiteur échappe à sa responsabilité. (1 point)

5. Déterminez, dans la situation décrite (document 4), la solution amiable que vous pourriez exiger du transporteur.

2 points

➤ Fournir un repas et une nuit d'hôtel (pour la nuit du vendredi 8 au samedi 9 juillet 2005). (1 point)

➤ Verser des indemnités à hauteur de 600 € (car, plus de 3 500 km, et plus de 4 h de retard). (1 point)

| | | |
|---------------------------------------|-----------------|-------------|
| Baccalauréat Professionnel «SERVICES» | | |
| Session : 2006 | Coefficient : 1 | Durée : 1 h |
| Épreuve E1 B1 | SUJET | Page 3/3 |